

▶ dépenses couvertes

☒ **la double charge de logement :**
paiement du loyer le plus élevé (charges incluses) sur une durée de 6 mois maximum

☒ **les dépenses liées au changement de logement :**

sur le site de départ :

- frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement
- frais et émoluments de notaire
- frais de mainlevée d'hypothèque
- indemnités de remboursement anticipé de prêts immobiliers suite à la vente du logement
- intérêts intercalaires de prêts relais

sur le site d'arrivée :

- frais facturés par une société d'assistance spécialisée dans la mobilité, pour la recherche d'un logement locatif ou en accession pour les prestations ayant débouché sur la signature d'un bail ou d'un acte authentique de vente sans conditions suspensives ni faculté de dédit
- frais d'agence facturés lors de la signature d'un bail ou d'un compromis d'achat (hors dépôt de garantie)
- frais d'établissement d'actes et contrats locatifs
- frais d'assistance à l'installation dans le logement facturés par une société spécialisée dans la mobilité (hors frais de branchement, de raccordement ou de déménagement)
- frais et émoluments de notaire (hors frais liés à un achat de terrain)
- frais de montage du dossier financier pour l'acquisition d'un logement
- charges d'emprunt correspondantes

dès aujourd'hui
connectez-vous sur
www.monlogementonline.com



document non contractuel - groupe Alliade - Dir. Marketing - 2009/01 - v2
© sont des marques déposées pour le compte du 1% Logement.

Je mets le titre à ma mère...

▶ plus vite !

- un gain de temps record pour obtenir la validation de votre demande

▶ plus pratique !

- guidé par l'assistant de saisie, remplissez votre demande à tout instant

également sur www.monlogementonline.com

• **AVANCE et/ou GARANTIE LOCA-PASS®**
pour devenir facilement locataire

centre relations clients

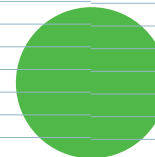
▶ N° Vert 0 800 18 20 30

appel gratuit depuis un poste fixe



alliade

www.alliade.com



AIDE MOBILI-PASS®
bouger sans hésiter

www.monlogementonline.com



*pour changer de ville
ça nous a bien aidé*



1% LOGEMENT



alliade

louer

acheter

bouger

aider

vous **êtes** salarié
d'entreprise assujettie au 1% logement (10 salariés et plus)
en mobilité professionnelle

 **en mutation**

 **nouvellement
embauché**

► montant

- **subvention** accordée dans la limite des frais réels :

1 600€

maximum si vous vous adressez directement à Alliade

3 200€

maximum avec l'accord de l'entreprise

► conditions d'octroi

- **notion de mobilité professionnelle :**
changement de résidence lié à un changement de lieu de travail ; distance supérieure à 70 km entre l'ancienne et la nouvelle résidence
- **délai pour présenter la demande et bénéficier de l'aide :**
6 mois à compter de l'embauche ou du changement de lieu de travail
- **pas plus d'une aide tous les 2 ans**
- **paiement des dépenses sur factures originales** émises au nom du bénéficiaire de l'AIDE MOBILI-PASS® et non prises en charge par l'entreprise
- **cumul possible** avec les autres aides à la mobilité professionnelle

Alliade vous propose les aides 1% à la mobilité

le prêt relais

montant

- il correspond à 70% maximum de la valeur vénale du bien immobilier à vendre, après déduction du capital restant dû des prêts en cours et dans la limite de :
105.600 € en zone 1 / 86.400 € en zone 2 / 67.200 € en zone 3

durée

- 1 an renouvelable une fois

taux

- 1% la 1ère année puis équivalent au taux du prêt PAS la 2^{ème} année sans frais de dossier ni frais de garantie

le financement de la double charge de logement ou du différentiel de coût entre ancien et nouveau loyer

montant

- tout ou partie de la charge sur une durée d'un an, dans la limite de : 17.600 € en zone 1 / 14.400 € en zone 2 / 11.200 € en zone 3

durée

- 20 ans maximum

taux

- 1% l'an hors assurance sans frais de dossier ni frais de garantie

le prêt accession

- en fonction du partenariat défini avec votre entreprise, vous avez la possibilité de bénéficier d'un prêt 1% pour financer votre opération d'acquisition : terrain, construction, neuf, ancien avec ou sans travaux^(*)...

(*) Pour plus d'informations, contactez-nous

Alliade Services vous propose de nombreux avantages

la mobilité-relocation

accompagner et sécuriser votre mobilité

nos conseillers vous proposent des prestations "relocation" personnalisées pour accompagner les collaborateurs mutés ou nouvellement embauchés, ainsi que leur famille dans leur mobilité nationale ou internationale :

- assistance et préparation au départ
- recherche du nouveau logement
- présentation du nouvel environnement
- accompagnement de la famille
- aide à l'installation
- mobilité internationale : impatriation, expatriation

Lyon : 04 72 13 21 20
mobilite-lyon@alliade.com

Paris : 01 40 04 66 57
mobilite-paris@alliade.com

le conseil en financement

devenir propriétaire en toute tranquillité !

nos conseillers vous accompagnent tout au long de votre projet immobilier (acquisition, travaux, rachat de prêts, investissement locatif...) en vous proposant notamment :

- un diagnostic financier gratuit
- un plan de financement optimisé
- un calcul précis des différents frais liés à votre opération
- la mise en place et le suivi de vos financements

Lyon : 04 72 13 21 72

Paris : 01 40 04 66 55

maisondulogement@alliade.com